

## COMPRENDRE L'ONGLET "POINTS" DE L'ESPACE LICENCIÉ

---

### Préambule

La pandémie a conduit à la fermeture des clubs et à l'arrêt des compétitions pendant plusieurs mois. En conséquence, la FFB a dû prendre des mesures pour les compétitions des saisons 19-20 et 20-21 et sur les attributions de PE/PP pour ces deux mêmes saisons :

- Certaines compétitions de la saison 19-20 seront jouées jusqu'à la fin décembre 20 ; des stades (finale de ligue et/ou nationales) de ces compétitions seront supprimés. De plus, certains comités organiseront plus d'épreuves 19-20 que d'autres, une souplesse totale leur ayant été laissée pour la fin de saison.
- Cela impacte aussi les compétitions 20-21 pour lesquelles il y aura également des annulations d'épreuves ou suppressions de phases.

Afin de conserver un classement équitable et ne pas léser les joueurs licenciés, des mesures pour le calcul du classement ont été prises : *maintien du classement de juillet 19 jusqu'à fin 2020 (ainsi que pour l'inscription aux compétitions 20-21) et suspension jusqu'en juillet 22 de la réforme du classement*. C'est le barème de la saison 18-19 qui sera appliqué à l'issue des saisons 19-20 et 20-21 (voir tableau en annexe).

Des dispositions vont aussi être prises pour compenser le manque à gagner en PE et PP dû à la fermeture des clubs et à l'impossibilité de jouer certaines épreuves. La commission de classement travaille sur ces différents sujets et nous informera à la rentrée des adaptations décidées.

Les PE/PP des compétitions 19-20 doivent être comptabilisés dans cette même saison, c'est pour ça que le classement à l'issue de la saison 19-20 fera l'objet d'un re-calcul et ne sera définitif qu'en janvier 21. Il a fallu pour des raisons techniques faire un calcul provisoire de ce même classement en juillet 20 ce qui complique la lecture de l'onglet points qui doit gérer simultanément le classement de deux saisons.

Ces dispositions et le chevauchement inédit de deux saisons rendent compliquée la compréhension de l'onglet points de votre espace licencié. Voici quelles explications qui pourront vous aider à y voir plus clair.

[Tous les PE gagnés lors de la saison 19-20 (jusqu'au 30 juin 20) sont pris en compte pour l'établissement du classement 19-20, y compris ceux gagnés sur BBO et Funbridge]

# L'ONGLET « POINTS »

Mon profil > Points

PROFIL COMPTE AGENDA RÉSULTATS POINTS CLASSEMENT HISTORIQUE MESSAGES PAIEMENTS

Récapitulatif

Classement actuel : 2ème série Pique (IV 56) **1**

	PE	PP	Détails de la saison en cours	PE	PE Bonus	PP	PP Bonus
Total provisoire de début de saison <b>2</b>	188 102	71	Compétitions Fédérales	0	0	0	0
Gains de la saison 2019-2020 (*) <b>3</b>	0	0	Compétitions Comité	0	0	0	0
Abattements provisoires saison 2020-2021 (*) <b>4</b>	-35 620	-17	Festivals	0	0	0	0
Gains de la saison 2020-2021 (*) <b>5</b>	560	0	Simultanés	186	29		
PE pour PP	0		Tournois de régularité	57	0		
Total à la date du jour <b>7</b>	153 042	54	Tournois de régularité en ligne	288	0		
			Attributions diverses	0		0	

Avec les points acquis sur la saison 2019/2020, votre classement de janvier 2021 serait 2ème série Pique (IV 56).  
Il vous manquerait 4 PP pour être 2ème série Promotion (IV 60) **6**

(\*) Pour plus d'information sur les mesures relatives au classement 2019-2020 : [CLIQUEZ-ICI](#). **8**

Le 1er Juillet 2021, avec les points acquis à ce jour, votre classement serait 2ème série Pique (IV 56).  
Il vous manquerait 21 PP pour être 2ème série Promotion (IV 60) **7**

## 1- Classement actuel

Il s'agit du classement que vous avez obtenu à l'issue de la saison 18-19 : il a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 20 pour permettre la prise en compte des compétitions 19-20 qui seront jouées au 4<sup>e</sup> trimestre 20 et les mesures compensatoires à la fermeture des clubs et à l'annulation de certaines compétitions.

C'est le classement qui est utilisé actuellement lors de votre inscription aux compétitions et pour le calcul des PE bonus/malus dans le cadre des tournois de club (régularité et simultanés).

## 2- Total provisoire de début de saison

Il correspond au nombre de PE/PP acquis au 30 juin 20. Il sera modifié en janvier 21 lors du re-calcul du classement 19-20 pour prendre en compte les PE/PP éventuellement gagnés en participant à des épreuves fédérales lors du 4<sup>e</sup> trimestre 20 (ainsi que la compensation liée à l'absence de certaines épreuves ou stades d'épreuves dans la saison 19-20) et deviendra alors définitif.

## Récapitulatif

Classement actuel : 2ème série Pique (IV 56) <sup>1</sup>

	PE	PP	Détails de la saison en cours	PE	PE Bonus	PP	PP Bonus
Total provisoire de début de saison <sup>2</sup>	188 102	71	Compétitions Fédérales	0	0	0	0
Gains de la saison 2019-2020 (*) <sup>3</sup>	0	0	Compétitions Comité	0	0	0	0
Abattements provisoires saison 2020-2021 (*) <sup>4</sup>	-35 620	-17	Festivals	0	0	0	0
Gains de la saison 2020-2021 (*) <sup>5</sup>	560	0	Simultanés	186	29		
PE pour PP	0		Tournois de régularité	57	0		
Total à la date du jour <sup>7</sup>	153 042	54	Tournois de régularité en ligne	288	0		
			Attributions diverses	0		0	

Avec les points acquis sur la saison 2019/2020, votre classement de janvier 2021 serait 2ème série Pique (IV 56).  
Il vous manquerait 4 PP pour être 2ème série Promotion (IV 60) <sup>6</sup>

(\*) Pour plus d'information sur les mesures relatives au classement 2019-2020 : [CLIQUEZ-ICI](#). <sup>8</sup>

Le 1er Juillet 2021, avec les points acquis à ce jour, votre classement serait 2ème série Pique (IV 56).  
Il vous manquerait 21 PP pour être 2ème série Promotion (IV 60) <sup>7</sup>

### 3- Gains de la saison 19-20

Ce sont les PE/PP gagnés dans les épreuves fédérales jouées d'octobre à décembre 20. Ils évolueront jusqu'à la fin de l'année 20 en fonction de vos résultats dans ces compétitions. Ils seront pris en compte lors du re-calcul du classement 19-20.

Seules les épreuves fédérales de la saison 19-20 permettent désormais de faire évoluer votre classement 19-20. Les PE gagnés dans les autres tournois sont pris en compte pour la saison 20-21.

### 4- Abattements provisoires saison 2020-2021

A l'issue de chaque saison, un abattement de 20 % est effectué sur la portion du capital supérieure à 10.000 PE ; celui sur les PP est de 25 à 35 % selon le nombre de PP acquis. Ces abattements évitent une inflation du capital des PE/PP et permettent de donner plus de poids aux saisons les plus récentes.

Les abattement indiqués ici sont ceux faits sur le capital en PE/PP à l'issue de la saison 19/20, ils tiennent compte des PE/PP gagnés en participant aux épreuves fédérales 19/20.

Récapitulatif

Classement actuel : 2ème série Pique (IV 56) **1**

	PE	PP	Détails de la saison en cours	PE	PE Bonus	PP	PP Bonus
Total provisoire de début de saison <b>2</b>	188 102	71	Compétitions Fédérales	0	0	0	0
Gains de la saison 2019-2020 (*) <b>3</b>	0	0	Compétitions Comité	0	0	0	0
Abattements provisoires saison 2020-2021 (*) <b>4</b>	-35 620	-17	Festivals	0	0	0	0
Gains de la saison 2020-2021 (*) <b>5</b>	560	0	Simultanés	186	29		
PE pour PP	0		Tournois de régularité	57	0		
Total à la date du jour <b>7</b>	153 042	54	Tournois de régularité en ligne	288	0		
			Attributions diverses	0		0	

Avec les points acquis sur la saison 2019/2020, votre classement de janvier 2021 serait 2ème série Pique (IV 56).  
Il vous manquerait 4 PP pour être 2ème série Promotion (IV 60) **6**

(\*) Pour plus d'information sur les mesures relatives au classement 2019-2020 : [CLIQUEZ-ICI](#). **8**

Le 1er Juillet 2021, avec les points acquis à ce jour, votre classement serait 2ème série Pique (IV 56).  
Il vous manquerait 21 PP pour être 2ème série Promotion (IV 60) **7**

## 5- Gains de la saison 2020-2021

Ici s'affichent les PE/PP que vous avez gagnés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à l'exception de ceux attribués pour les épreuves fédérales 19-20 (voir 4 ci-dessus). Ces PE/PP comptent pour l'établissement du classement de juillet 21.

## 6- Classement de janvier 21

Les épreuves fédérales de la saison 19-20 peuvent être jouées jusqu'à fin décembre 20. Au début du mois de janvier, la FFB procédera à un nouveau calcul du classement 19-20 qui deviendra alors définitif.

C'est ici que vous pouvez savoir quel sera votre classement et combien de PE ou de PP vous manquent pour pouvoir accéder à la série supérieure.

## 7- Total à la date du jour et classement de juillet 21

Il comprend tous les PE/PP acquis au titre de la saison 19-20 et de la saison 20-21, il tient compte de l'abattement à l'issue de la saison 19-20 et sert à déterminer quel serait votre classement à l'issue de la saison 20-21 avec les PE/PP acquis à ce jour et combien il vous en manque pour pouvoir accéder à la série supérieure.

Récapitulatif

Classement actuel : 2ème série Pique (IV 56) **1**

	PE	PP	Détails de la saison en cours	PE	PE Bonus	PP	PP Bonus
Total provisoire de début de saison <b>2</b>	188 102	71	Compétitions Fédérales	0	0	0	0
Gains de la saison 2019-2020 (*) <b>3</b>	0	0	Compétitions Comité	0	0	0	0
Abattements provisoires saison 2020-2021 (*) <b>4</b>	-35 620	-17	Festivals	0	0	0	0
Gains de la saison 2020-2021 (*) <b>5</b>	560	0	Simultanés	186	29		
PE pour PP	0		Tournois de régularité	57	0		
Total à la date du jour <b>7</b>	153 042	54	Tournois de régularité en ligne	288	0		
			Attributions diverses	0		0	

Avec les points acquis sur la saison 2019/2020, votre classement de janvier 2021 serait 2ème série Pique (IV 56). Il vous manquerait 4 PP pour être 2ème série Promotion (IV 60) **6**

(\*) Pour plus d'information sur les mesures relatives au classement 2019-2020 : [CLIQUEZ-ICI](#). **8**

Le 1er Juillet 2021, avec les points acquis à ce jour, votre classement serait 2ème série Pique (IV 56). Il vous manquerait 21 PP pour être 2ème série Promotion (IV 60) **7**

## 8- Pour plus d'informations...

Ce lien vous permettra d'avoir plus d'informations sur les mesures prises suite à la pandémie.

## 9- Classement hors quota

Pour certains joueurs, il peut être indiqué à tort qu'ils peuvent bénéficier d'un classement hors quota à l'issue de la saison 19-20 (et donc du classement qui sera effectué en janvier 2021). La correction de cette anomalie est malheureusement provisoirement (à cause des contraintes informatiques) impossible.

La règle est la suivante :

À l'issue de la saison 19-20 il faudra avoir eu pendant 11 ans un classement supérieur au classement hors quota pour en bénéficier, le nombre d'années requises passera à 12 pour le classement établi au 1<sup>er</sup> juillet 21 et les suivants. Noter que les joueurs qui ont déjà obtenu un classement hors-quota avec l'ancienne règle des 10 ans ne pourront pas le perdre (pas d'effet rétroactif).

Si vous avez encore des questions ou besoin de précisions, vous pouvez les poser à [assistance@ffbridge.fr](mailto:assistance@ffbridge.fr). Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

**Annexe : Les différents niveaux avec les seuils en PE et PP et les IV pour les classements calculés en janvier puis en juillet 2021**

<b>SÉRIES</b>	<b>PE</b>	<b>PP</b>	<b>IV</b>
<b>1ère Série Nationale</b>		2000	100
<b>1ère Série Pique</b>		1000	92
<b>1ère Série Cœur</b>		500	84
<b>1ère Série Carreau</b>		250	76
<b>1ère Série Trèfle</b>		125	68
<b>2ème Série Promotion</b>		75	60
<b>2ème Série Pique</b>	135000		56
<b>2ème Série Cœur</b>	105000		52
<b>2ème Série Carreau</b>	85000		48
<b>2ème Série Trèfle</b>	72000		44
<b>3ème Série Promotion</b>	52000		40
<b>3ème Série Pique</b>	38000		38
<b>3ème Série Cœur</b>	28000		36
<b>3ème Série Carreau</b>	20000		34
<b>3ème Série Trèfle</b>	11105		32
<b>4ème Série Promotion</b>	8619		30
<b>4ème Série Pique</b>	3637		28
<b>4ème Série Cœur</b>	1380		26
<b>4ème Série Carreau</b>	476		24
<b>4ème Série Trèfle</b>	0		22
<b>Nouveaux licenciés (2020-2021)</b>			20